



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux de course

Question écrite n° 42577

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les problèmes rencontrés par les entraîneurs de chevaux de course qui se trouvent aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile tant au niveau économique que social. Il apparaît en effet que, faute d'un véritable statut reconnu, la fiscalité à laquelle ils sont soumis est adaptée, alors qu'ils doivent s'acquitter de cotisations sociales exorbitantes. Se plaçant dans le cycle biologique de l'élevage, les entraîneurs revendiquent leur position d'agriculteur à part entière et leur reconnaissance comme éleveur, même si leurs spécificités et leurs caractéristiques ont rendu difficile la prise en compte de leurs activités dans les habitudes agricoles. Or la « filière cheval » est un secteur économique à part entière qui possède plusieurs atouts en termes de gisement d'emplois comme dans le cadre de l'aménagement du territoire rural. Il lui demande donc quelles mesures il est susceptible de prendre pour que l'on aboutisse à un changement de statut de la profession qui lui permettrait de bénéficier des avantages économiques et sociaux réservés aux agriculteurs.

Texte de la réponse

La situation des entraîneurs professionnels de chevaux de course fait l'objet d'un examen attentif de la part des pouvoirs publics. En ce qui concerne les aspects fiscaux, un groupe de travail a été créé à l'initiative de M. Ambroise Dupont, sénateur du Calvados et président du groupe du cheval au Sénat et animé par le service de la législation fiscale du ministère du budget. Diverses réflexions sont menées par ailleurs concernant le statut des entraîneurs et leur accès aux aides économiques. D'ores et déjà les activités de dressage et d'entraînement des chevaux jusqu'à l'âge de cinq ans relèvent des activités agricoles. Ceci permet à ces professionnels de solliciter les aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Les différents services du ministère demeurent en contact avec ces professionnels pour examiner les autres aspects de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42577

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4666

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5520